

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N°71 - Septembre 2021

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association agréée, au titre de la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 20 mars 2018

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

La Loire a connu un été très calme, bien qu'avec des conséquences sur certaines espèces, comme vous pourrez le lire dans cette lettre. En revanche, dans différentes parties du monde, en Europe et ailleurs, l'été a été marqué par une multiplicité de catastrophes naturelles, inondations, glissements de terrain, incendies de forêts, etc. Le changement climatique se fait de plus en plus visible, et les coûts de ces catastrophes sont colossaux. Au rythme actuel du changement climatique, des économistes de l'université de New York estiment à 1700 milliards de dollars par an d'ici à 2025 le coût des dommages économiques selon la médiane de leurs projections, et nous parlons ici que de coûts directement liés à d'éventuelles catastrophes naturelles. Puisque les enjeux économiques prédominent souvent aujourd'hui, ces chiffres devraient être un argument notable supplémentaire, s'il en fallait, pour agir d'autant plus vite.

Une étude intéressante est ainsi à noter pour le bassin versant du Couesnon, à savoir estimer le coût de l'insuffisance de l'action sur l'eau et les milieux (étude réalisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Cette étude de cas traduit bien le fait que « si rien n'est fait pour réduire les pressions que subissent les milieux aquatiques, cela aura un coût pour d'autres usages de l'eau et pour la société plus globalement ». Pour ce bassin, les bénéfices sont multiples, sur le paysage, la biodiversité, la qualité de l'eau et des dommages sont ainsi évités. Et l'insuffisance de l'action empêcherait d'engranger 27 millions d'euros de bénéfices sur la période 2020-2050. Ces chiffres sont bien sûr à prendre avec prudence, mais ils permettent finalement de relativiser le coût des actions proposées dans le cadre notamment de la Directive Cadre sur l'Eau sur le Bassin Loire Bretagne.

Estelle Lemoine-Maulny

## Un coup de Vienne

Un coup de Vienne, telle est l'appellation donnée par les Ligériens, les vrais, lorsque le niveau de la Loire monte rapidement, en plein été. C'est ce qui s'est passé mi-juillet. Il est intéressant d'examiner comment les débits et niveaux d'eau évoluent dans ces circonstances.

Nouâtre est le point de référence, sur la Vienne. Le 14 juillet, à 02 heures, le débit de la Vienne était de 136 m<sup>3</sup>/s et le niveau était à la cote 0,44 m. Trente-six heures plus tard, soit le 15 juillet à 16 h, le débit était de 1088 m<sup>3</sup>/s et le niveau à 5,60 m. Cela résultait des pluies importantes sur le Limousin et l'absence de vastes espaces d'expansion de la crue.

A Saumur, le 14 juillet à 13 h le débit de la Loire était de 446 m<sup>3</sup>/s et le niveau était à la cote 0,37 m. Quarante-huit heures plus tard, soit le 16 juillet à 13 h, le débit était de 1180 m<sup>3</sup>/s et le niveau à 1,78 m.

Aux Ponts-de-Cé, le 14 juillet à 22 h, le niveau de la Loire était à la cote 0,38 m et, 48 h plus tard, soit le 16 juillet à 22 h, le niveau était à 1,96 m. A Montjean-sur-Loire, le 15 juillet à 07 h, le débit de la Loire était de 548 m<sup>3</sup>/s et le niveau était à la cote 0,16 m. Quarante-huit heures plus tard, soit le 17 juillet à 06 h, le débit était de 1257 m<sup>3</sup>/s et le niveau à 1,45 m.

Les valeurs maximales de débit mentionnées ci-dessus correspondent à ce qui est appelé le pic de crue.

A titre indicatif, voilà ce qui se passe en Loire aval après un coup de Vienne. Ce n'est pas un phénomène rarissime mais il risque de devenir plus fréquent, ou plus important, avec les effets du réchauffement climatique à venir.

En complément de cette petite chronique, le GIP-Loire Estuaire a constaté que, durant ce mois de juillet 2021, le débit moyen de la Loire à Montjean-sur-Loire a été de 716 m<sup>3</sup>/s soit presque deux fois plus que la moyenne des débits depuis 1900. C'est le mois de juillet le plus humide depuis plus de quarante ans.

## Scénario catastrophe pour la nidification des sternes

A la fin du mois d'avril la Loire est basse (cote de - 0,14m aux Ponts-de-Cé le 30) alors que les premières pontes de Sternes pierregarins commencent à être déposées sur les grèves les plus hautes d'après les constats des observateurs de la LPO Anjou. Une montée des eaux survient dans la troisième semaine de mai et oblige la plupart des sternes à effectuer une ponte de remplacement dans les derniers jours du mois. Les Sternes naines qui regagnent l'Europe plus tardivement, s'installent à leur tour.

Tout le mois de juin les effectifs des deux espèces ne cessent d'augmenter et atteignent des niveaux remarquables : 285 couples de Sternes pierregarins (chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 2011) et 176 couples de Sternes naines (niveau sans équivalent depuis 2017). Malheureusement deux montées successives des eaux dans la première moitié de juillet (cote atteignant 1,96m aux Ponts-de-Cé) submergent la quasi totalité des grèves et n'épargnent que 5 grands poussins de Sterne pierregarin et 18 poussins de Sterne naine...

Outre les sternes quatre autres espèces d'oiseaux nichant régulièrement sur les grèves de Loire ont été impactées. Parmi celles-ci deux petits échassiers ou limicoles, l'Oedicnème criard et le Petit Gravelot, dont l'état de conservation est fragile. Le premier habite principalement les plaines agricoles et se reproduit en très petit nombre - moins de dix couples - sur les grèves situées en amont des Ponts-de-Cé alors que le second compte plus de 150 couples. On peut craindre que l'augmentation de la fréquence des crues tardives de Loire en relation avec le changement climatique en cours pourrait à plus ou moins court terme provoquer la disparition de cette communauté d'oiseaux nicheurs des grèves.

Un récent arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire), qui porte prescriptions complémentaires concernant le système d'endiguement du Val d'Authion, a été publié le 16 août 2021. Il y est, entre autres, précisé que "jusqu'au 27 janvier 2024, l'Etat ainsi que le SYDEVA assurent de manière coordonnée pour le compte des cinq EPCI la gestion et les responsabilités afférentes du système d'endiguement du val d'Authion".

Avec ces digues de protection, il est toujours un peu compliqué de comprendre les nuances entre propriété et gestion (voir article sur ce sujet dans la lettre N° 70 d'Avril 2021) mais, globalement, cela signifie que, jusqu'au début 2024, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui existe actuellement.

Cependant, il est important de prendre connaissance du contenu du dernier considérant de l'arrêté : "Considérant que l'étude de dangers de 2014 met en évidence que le fonctionnement du système d'endiguement de l'Authion peut être qualifié "d'anormal" dans la mesure où il n'existe actuellement aucun système de gestion des surverses, ce qui rend très probable la rupture de la levée lorsque le niveau de protection apparent est dépassé".

Cette précision conduit à s'intéresser à l'article 17.4 du dit arrêté, intitulé étude sur la gestion des surverses : " Une étude globale de gestion des surverses sur tout le linéaire du système d'endiguement de l'Authion est menée, en concertation avec tous les acteurs impliqués. Le gestionnaire tient informé les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Service Police de l'eau des Directions Départementales des Territoires), ainsi que le Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques et les EPCI concernés, de l'avancement de la réflexion sur la gestion des surverses et transmet le cas échéant les conclusions des études qui sont réalisées. A terme, le gestionnaire doit présenter une solution pour parer à l'anormalité du système d'endiguement quant aux surverses et met en place, dans un délai à fixer, en collaboration avec l'Etat, les solutions identifiées par l'étude globale sur la gestion des surverses".

Rappelons qu'une surverse est un ouvrage qui permet au fleuve de se déverser partiellement dans le val d'expansion de la crue alors qu'un débordement non maîtrisé entraîne l'érosion du sommet de la digue de protection et crée une ou plusieurs brèches qui laissent alors se déverser un volume non maîtrisé du débit du fleuve (cas de la crue de 1856). L'adoption de surverses est donc un moindre mal par rapport à ce qui se produirait sans surverses. Ceci dit, au moment des conclusions de l'étude en question et des décisions qui seront à prendre, gagnons que les tensions seront très fortes pour que la brèche soit chez le voisin !

### Rééquilibrage du lit de la Loire

Ce programme, pour lequel nous vous avons largement informés, a fait l'objet d'une enquête publique en avril 2021 et a fait l'objet d'une large participation puisqu'il y a eu environ deux cents contributions. Le dossier d'enquête, important et parfaitement structuré, a suscité un certain nombre de questions auxquelles V.N.F. a répondu d'une manière jugée satisfaisante par la Commission d'enquête qui a émis un avis favorable sans réserve.

Au terme de l'instruction réglementaire du dossier un arrêté interpréfectoral Loire-Atlantique et Maine-et-Loire a été signé début août et les travaux devront être réalisés dans un délai de sept ans. De nombreuses prescriptions sont formulées concernant la protection d'espèces protégées ou l'adoption de mesures compensatoires.

Le comité technique du Contrat Loire et Annexes assure le rôle de comité de suivi dont l'activité s'écoulera jusqu'en 2034.

Il n'y est pas question de communication au "grand public" mais confiance est donnée à V.N.F. pour poursuivre dans l'esprit qui a prévalu pour la préparation de cette importante opération.

### L'Amazone

Nul n'ignore l'existence du fleuve Amazone, ni qu'il est le plus long fleuve du monde ou le second plus long, après le Nil. Il n'y a, par contre, aucune contestation concernant son débit qui est le plus important du monde, et pour cause.

Son débit, à l'estuaire, varie de 124 000 à 276 000 m<sup>3</sup>/s et son débit moyen annuel est évalué à 209 000 m<sup>3</sup>/s.

Pour avoir une bonne idée de ce que cela représente, rappelons que le débit de la Loire, à Montjean-sur-Loire, peut varier entre 6500 m<sup>3</sup>/s et 60 m<sup>3</sup>/s et le débit moyen annuel est de 930 m<sup>3</sup>/s. En d'autres termes, la Loire est une goutte d'eau par rapport à l'Amazone !

### Le saumon en quelques mots

Le saumon atlantique du bassin de la Loire (souche particulière de l'espèce *Salmo salar*) est génétiquement unique et sa pêche est interdite, sous toutes ses formes et la salmoniculture de Chanteuge a pour objectif de recoloniser le bassin Loire-Allier.

Malgré ces efforts, la situation n'est pas brillante et, mi 2021, 288 saumons ont été observés aux stations de comptage du bassin de la Loire alors que la moyenne depuis 1997 est de 656. Les obstacles majeurs rencontrés par les saumons lors de la remontée vers les frayères sont, à n'en pas douter, les barrages dont les échelles à poissons ne sont que des pis-aller. Et rien n'est fait pour améliorer la situation.

A titre d'exemple, début avril 2021, un projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique au pont barrage de Vichy. Ce projet a suscité de nombreuses critiques formulées dans le cadre de l'enquête publique à laquelle la Sauvegarde de la Loire angevine a participé. Des alternatives de compromis ont même été suggérées, comme l'ouverture de clapets laissant le libre passage des migrateurs au printemps comme cela a été adopté pour le barrage de Poutès.

Bien que l'avis favorable de la commission d'enquête soit assorti d'un certain nombre de réserves dont on peut craindre qu'elles ne seront pas toutes respectées, comme il faut s'y attendre, les saumons attendent encore pour retrouver leurs frayères !.....

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS  
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Conseil d'administration : Présidente : E. Lemoine-Maulny - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : Ch. Pilette  
Trésorier : G. Cougnaud - Administrateurs : J-C. Beaudoin, G. Deniau, M. Liétout, J. Tharrault, J. Zeimert

---

Directrice de la publication : E. Lemoine-Maulny, présidente de La Sauvegarde de la Loire angevine  
Rédactrice en chef : E. Lemoine-Maulny - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS  
Dépôt légal : Septembre 2021 - numéro ISSN : 1760-0162